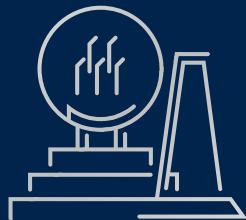


PRIX ÉMERGENCE 2026



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET PROCESSUS DE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE AU PRIX ÉMERGENCE

Depuis 2008, le prix Émergence récompense annuellement une personne diplômée de l'Université de Moncton, âgée de 35 ans ou moins, qui s'est démarquée par son sens du leadership, par ses réalisations dans sa carrière naissante et par sa contribution à la société.

1. Définitions

Dans ce document, l'expression:

- «**Comité**» désigne le Comité de reconnaissance de L'alUMni, tel que constitué par le Conseil;
- «**Conseil**» désigne le Conseil d'administration de L'alUMni;
- «**Université**» désigne l'Université de Moncton et tout établissement précurseur dont l'Université de Moncton est le successeur légal;
- «**Prix Émergence**» désigne le prix Émergence des diplômées et diplômés de l'Université de Moncton;
- «**Lauréate et lauréat**» désigne une personne ayant reçu le prix Émergence.

2. Conditions d'admissibilité

1. Être une personne diplômée de l'Université de Moncton.
2. Avoir 35 ans ou moins au moment du dépôt de la candidature.
3. Le prix doit être décerné du vivant de la personne et non à titre posthume.

3. Critères de sélection

Le Prix est décerné afin de souligner:

1. Ses réalisations professionnelles au moment du dépôt de la candidature;
2. Sa contribution à la communauté;
3. Sa vision et son leadership.

4. Processus d'évaluation des candidatures

Les candidatures sont étudiées par le Comité, qui est composé de membres du Conseil d'administration de L'allUMni et de personnes diplômées. L'étude par le Comité procède comme suit:

1. Évaluation de l'admissibilité. Le Comité peut demander la confirmation du diplôme de la personne candidate auprès du Registrariat de l'Université de Moncton;
2. Évaluation des candidatures selon les critères de sélection. Dans son analyse, le Comité s'assurera d'une bonne représentativité des facultés et des genres. À qualité égale, le Comité peut donc favoriser la candidature d'une personne diplômée d'une faculté donnée ou d'un genre sous-représenté parmi les personnes lauréates précédentes;
3. Recommandation d'une candidature au Conseil;
4. Étude, approbation et sélection de la candidature par le Conseil;
5. Le prix est offert à la personne choisie. Le prix est officiellement décerné lorsque la personne lauréate l'accepte.

La personne lauréate s'engage à participer aux activités de promotion entourant la remise du prix Émergence : il peut s'agir d'entrevues médiatiques et pour le magazine web *Allumez* de L'allUMni ainsi que des séances photos.

Seules les candidatures antérieures, qui ont 35 ans et moins, et qui satisfont les critères de sélection en vigueur, seront évaluées au même titre que les candidatures reçues dans le cadre du processus de l'année en cours par les membres du Comité de reconnaissance. Il est recommandé de mettre à jour, chaque année, les candidatures déposées antérieurement.

5. Valeur et descriptif de la pondération

Valeur	Pondération	Définition (Larousse)
1	Ordinaire	Qui ne dépasse pas le niveau commun
2	Satisfaisante	Qui satisfait, est conforme à ce qui était attendu
3	Supérieure à la moyenne	Qui, par ses qualités, sa valeur, etc., se situe à un niveau plus élevé qu'un autre
4	Extraordinaire	Qui s'écarte énormément du niveau moyen, ordinaire
5	Exceptionnelle	Qui constitue une exception

6. Confidentialité

L'allUMni de l'Université de Moncton adhère aux politiques et lois applicables ayant trait à la protection des renseignements personnels, notamment la *Politique de confidentialité de l'Université de Moncton*, la *Politique sur le dossier étudiant de l'Université de Moncton* et la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick*. À cet effet, elle assure la confidentialité des informations et des dossiers reçus dans le cadre de l'appel de candidatures, de l'évaluation et du traitement des candidatures.

De plus, par l'entremise de son *Code de conduite*, elle voit à ce que les membres du Comité et les membres du Conseil déclarent, le cas échéant, s'ils sont en conflit d'intérêts, tel que stipule la *Politique relative aux conflits d'intérêts de L'allUMni*.

Chaque administratrice, administrateur, membre de Comité ou membre du Conseil est tenu d'assurer la confidentialité de renseignements obtenus dans le cadre de leurs fonctions au sein de L'allUMni de l'Université de Moncton. Cette obligation de confidentialité s'étend au-delà du mandat, de la démission ou de la révocation de l'administratrice, l'administrateur, membre du Comité ou du Conseil.

7. Attribution du prix

La personne lauréate sera honorée lors de la Soirée Ovation. La personne doit être présente lors de la cérémonie en octobre 2026.

8. Révocation

Toute personne lauréate qui déshonore l'Université de Moncton ou L'alUMni peut être déchue par le Conseil d'administration de L'alUMni. Le Conseil lui offrira l'occasion d'être entendue avant de rendre sa décision finale.

9. Dépôt d'une candidature

Pour que la candidature soit considérée comme admissible, le dossier de candidature doit être complet et doit contenir les documents suivants :

1. Le formulaire de candidature dûment rempli;
2. Le formulaire d'acceptation de la candidature (rempli par la personne candidate);
3. La biographie ou le curriculum vitae de la personne candidate;
4. Deux lettres d'appuis.

Faire parvenir tous les documents de la proposition au même moment au plus tard **le 1^{er} mars 2026 à 16 h (HNA)** par courriel à talumni@umanitoba.ca

Renseignements : 506 858.4130 ou 1.888.362.1144